

Toute la section syndicale de Biologie Servier vous remercie pour votre engagement à nos côtés !

C'est la première fois dans l'histoire de Biologie Servier qu'une Section Syndicale d'Entreprise a été créée lors des élections du CSE en 2018.

Après bientôt 2 années d'existence, le nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter depuis l'année dernière !

Et pour preuve...

Le **Conseil Syndical de la Fédération Chimie Energie Cfdt Centre Val de Loire** a décerné le jeudi 23 janvier 2020 un prix à notre Délégué Syndical pour célébrer **la plus forte progression enregistrée en nombre de nouveaux adhérents dans une Section Syndicale d'Entreprise au niveau des 6 départements du Centre Val de Loire entre septembre 2019 et janvier 2020.**

MERCI !

Ce prix vous revient de droit.

Merci, mille fois merci pour votre soutien actif !

Proximité et syndicalisme d'adhérents !

La Cfdt a choisi un syndicalisme de proximité pour être au plus près de vous et donc de vos réalités professionnelles !

La Cfdt a choisi un syndicalisme d'adhérents, nous rejoindre, c'est faire partie d'un collectif avec des valeurs communes, participer aux débats et à l'avenir du personnel de Biologie Servier.

C'est grâce à vous chers adhérents que notre Section Syndicale Cfdt peut s'exprimer en votre nom, quel que soit votre âge, votre expérience, votre métier ou votre classification : employé, technicien agent de maîtrise, ou cadre.

La Cfdt représente toutes les catégories professionnelles.

Sans vous, notre légitimité n'existe pas !

Nous avons besoin de vous. Notre diversité fait notre richesse.

Votre confiance fait de nous la 1^{ère} organisation syndicale. Notre union fait notre force.

Avançons ensemble, écrivons et construisons notre avenir.

Avec nous, donnez de la voix à votre voix.

Rejoindre la CFDT, ça ne coûte pas cher ?



Vrai

A la CFDT, le montant de la cotisation correspond à 0,75% du salaire annuel net imposable divisé par 12. (Exemple : pour un salaire de 1500 €/mois, elle est de 11,25€).

La cotisation syndicale fait l'objet d'une réduction ou d'un crédit d'impôts de 66% des montants réglés. (Exemple : La cotisation de 11,25 € revient en fait à 3,82€).

Rejoindre la CFDT, ça prend du temps ?



Faux

Rejoindre la CFDT ne prend que le temps que nous vous encouragerons à y consacrer pour lire les informations qui vous seront envoyées.

Lors des négociations, vous pourrez être invités à des réunions d'information dans l'entreprise mais en dehors du temps de travail. Libre à vous d'y participer.

Rejoindre la CFDT, c'est une obligation de faire grève ?



Faux

La CFDT favorise la négociation. C'est pourquoi il est rare que la CFDT appelle les salariés à cesser le travail.

Si le droit de grève est un droit constitutionnel, c'est avant tout un droit individuel. Libre à vous de participer ou non.

En rejoignant la CFDT, j'ai des droits supplémentaires ?



Vrai

Au sein de la CFDT : Les adhérent(e)s bénéficient d'un ensemble de droits (information, formation, conseil et assistance juridique, tarifs privilégiés, etc).

Si je rejoins la CFDT, je suis protégé ?



Vrai

La CFDT défend tous ses adhérents et ses militants (contestation de sanctions, interventions auprès de l'employeur, etc).

Le code du travail interdit à l'employeur de licencier un salarié, mandaté ou élu, sans l'autorisation de l'inspection du travail.

Une question ?

En phase avec les postures et envie de rejoindre le collectif CFDT ?

Contactez le 07 50 95 60 48 - syndicat@scecfdtcvdl.fr

Ou adhérez directement sur le site du Syndicat CFDT Centre Val de Loire :
www.scecfdtcvdl.fr